



Arles, vendredi 20 janvier 2023

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/07500**

---

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Dragages (depuis le début de l'embouquement (PK 0.00 du canal d'Arles à bouc) et l'écluse (PK0.280))****Dragage de l'embouquement de l'écluse d'Arles****Arrêt de navigation (Navigation interdite dans l'embouquement (à l'exception des embarcations du chantiers)) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---



- à partir du 23/01/2023 à 07:00 au 01/02/2023 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent
  - o Canal d'Arles à Fos ou Arles à Bouc entre les pk 0,000 et pk 0.280 - Toute la largeur de la voie

**Modification des conditions de navigation (Accès au chantier Barriol-Sacha interdit depuis l'amont (accès par l'aval)) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

- à partir du 23/01/2023 à 07:00 au 17/02/2023 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent
  - o Rhône entre les pk 284.000 (en rive gauche) et pk 284.500 (en rive gauche) - En dehors du chenal

**Respect de la signalisation en place ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

- à partir du 23/01/2023 à 07:00 au 17/02/2023 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent
  - o Rhône entre les pk 283.500 (en rive gauche) et pk 284.000 (en rive gauche) - En dehors du chenal

**Eviter les remous (présence conduite flottante ou immergé RG hors chenal) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 23/01/2023 à 07:00 au 17/02/2023 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent**

o **Rhône**

entre les pk 283.500 (en rive gauche) et pk 284.000 (en rive gauche) - En dehors du chenal

**Extrême vigilance (présence conduite flottante ou immergé Rive Gauche hors chenal) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- à partir du 23/01/2023 à 07:00 au 17/02/2023 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent**

o **Rhône**

entre les pk 283.500 (en rive gauche) et pk 284.000 (en rive gauche) - En dehors du chenal

**Commentaire :**

Suite aux atterrissements importants de 2020 au niveau de l'écluse d'Arles et de son embouquement, le dragage de l'embouquement va être réalisé du 23/01/2023 7h00 au 17/02/2022 18h00.

Durant cette période, la navigation sera arrêtée dans l'embouquement de l'écluse d'Arles, ceci entre le PK0 (déflueuse avec le Rhône) et le PK 0.280 (porte amont de l'écluse d'Arles) du canal d'Arles à bouc.

Les usagers de la voie d'eau sont informés :

\_de la présence d'une conduite de refoulement flottante (et/ou immergée) et de sa restitution au PK 283.800 à proximité du chenal navigable du grand Rhône en rive gauche, toutes deux balisées par bouées,

**\_que l'accès aux chantiers navals de Barriol-Sacha depuis l'amont est interdit (nord), accès uniquement par l'aval donc.**

Une extrême vigilance est demandée aux usagers à l'approche de la conduite de refoulement et de sa restitution entre les PK 283.500 et 284.000

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))**

**Service(s) à contacter :**

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

**Date limite d'affichage :**

18/02/2023

Par délégation



Joseph VIOLLIN